

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2011331	Date d'inspection Le 14 janvier 2021	
Nom de l'établissement LA P'TITE GARDERIE D'EN HAUT		Numéro de téléphone (506) 743-6038	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : L'adresse n'était pas complète dans un dossier d'enfant.	24(1)(b)(iv)	21 janv. 2021	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur. Commentaires : Le nom et le numéro de téléphone de l'inspecteur n'était pas affiché dans la garderie.	25(e)	18 janv. 2021	
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique. Commentaires : L'éducatrice n'a pas posé et documenté les questions de dépistages à l'inspecteur lors son arrivé à la garderie en lien avec la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19. Également, le formulaire de dépistage n'a pas été complété lorsque l'inspecteur est entré dans l'établissement. Dernièrement, la documentation du nettoyage des jouets n'étaient pas documentées. L'inspecteur a avisé de créer une liste de nettoyage des jouets pour chaque salle.	28(3)(a)	18 janv. 2021	

Commentaires généraux

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 janvier 2021

Date

original signé par
Cynthia Wood

Le 14 janvier 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date